SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 juillet 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-07-01-44 | Association "Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral" - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10
Nombre de pouvoir : 6
Nombre d'excusés : 1
Convoqué le 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet, À , le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :
Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :
Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Monsieur Jacques Dutheil.

Etaient excusés sans pouvoir :
Monsieur Francis Schilliger.

Vu :

- L'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport de présentation,

Considérant :

- La demande de subvention adressée par l'association « Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral »,
- Le projet de l'association visant à favoriser, maintenir et restaurer la relation entre l'enfant et son parent ou grand-parent incarcéré,
- Les frais de fonctionnement de cette association pour mener son projet,
- L'intervention de l'association auprès de 4 familles habitant Saint-Étienne-du-Rouvray, dont l'un des membres est incarcéré (soit 7 enfants concernés).

Le Conseil d'administration décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association « Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral » pour l'année 2025.

Précise que :

- Cette subvention sera versée directement sur le compte de l'association « Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral »,
- Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire du CCAS prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS

VILLE de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
Centre Communal d'Action Sociale
76800

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 17/07/2025
Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250701-2025-07-01-44-DE
Publié ou notifié le : 24 JUIL. 2025